

## « CAP 22 » : attaque frontale !

Aix-les-bains, le 21 juin 2018

Loi travail, loi sur le ferroviaire, fonction publique, retraites ; l'attaque gouvernementale est globale et brutale. Elle tente d'imposer un virage idéologique contraire aux idéaux de solidarité, avec pour conséquence l'émergence d'une société duale au seul profit des plus riches et des plus puissants (la puissance de la finance a une réalité : 1454 filiales de sociétés du CAC 40 sont logées dans les paradis fiscaux).

Pour ce faire, le pouvoir veut désormais en finir avec les droits sociaux, la redistribution, les mécanismes de solidarité et les garanties collectives. Le repli du financement de l'État va aggraver la fracture territoriale et sociale en faisant notamment pression sur les finances locales.

Le secret des affaires est érigé en dogme tout puissant. L'action publique est mise au service des intérêts privés les plus puissants que la politique fiscale sert largement. Elle pourrait se réduire à la portion congrue avec l'ouverture de pans entiers des services publics à la concurrence. On assiste ainsi à la marchandisation d'un très grand nombre de missions de service public.

Globalement, avec CAP 22 le gouvernement veut engager une évolution dans laquelle les travailleurs.euses, salarié·e·s ou « ubérisé-e-s », taillables et corvéables à merci, seront livré·e·s à eux-elles mêmes. C'est un véritable projet global qui est porté.

Concernant la fonction publique, la volonté gouvernementale, avec la complicité honteuse de la Cour des comptes, est nette : en finir avec le statut et les garanties, réduire l'action publique à « l'État plate-forme » et au numérique, développer la contractualisation, imposer une mobilité forcée, mettre en œuvre des plans de départ subis et instaurer la rémunération individualisée et au mérite. Le tout, sur fond de baisse du revenu réel des fonctionnaires et d'effondrement des promotions internes.

Depuis des années, la DGFIP\* subit des suppressions d'emplois et des restructurations. Les règles de gestion sont aujourd'hui remises en cause. Avec le programme « action publique 2022 », nos missions seront amputées, abandonnées ou transférées au secteur privé ou à d'autres entités publiques avec pour conséquences une accélération dans les restructurations synonymes de déstructuration organisée et un recul inédit du service public. Tout cela au nom d'une idéologie pour qui l'action publique, notamment l'action des ministères économiques et financiers, administrations régaliennes de contrôle et de régulation, est l'ennemie.

Au reste, la stratégie du gouvernement concernant la mise en œuvre des préconisations du « comité action publique 2022 » montre à quel point celles-ci sont explosives. En voulant décliner les mesures ministère par ministère et en préparant une contestation du rôle des organisations syndicales et une remise en cause inédite des instances de dialogue social, le gouvernement entend diviser les fonctionnaires et empêcher une riposte à la hauteur de ses annonces. Or, plus que jamais, le rôle et l'action des organisations syndicales doivent être expliqués, défendus, réaffirmés.

Solidaires Finances Publiques condamne fermement cette manipulation et dénonce sans réserve les orientations qu'elle prépare. Nous nous engageons à mettre en lumière la cohérence globale de ce projet anti-social que nous combattrons résolument.

Nous informerons les citoyen·ne·s et les agent·e·s des projets du gouvernement et de leurs conséquences qui conduisent notamment à une perte de souveraineté. Dans l'unité syndicale la plus large possible, nous serons pleinement engagés dans l'organisation de la riposte. Notre syndicat mènera son combat à tous les niveaux. Nous porterons nos revendications pour montrer qu'une autre DGFIP, qu'une autre fonction publique, et que d'autres choix sont nécessaires et possibles.

**Solidaires Finances Publiques, avec Solidaires Finances, Solidaires Fonction publique et Solidaires, poursuivra sans relâche son combat contre toute forme de régression sociale.**

**Nous défendrons résolument des droits de haut niveau des salarié·e·s (du public et du privé), une protection sociale véritablement solidaire, un système de retraite basé sur la répartition pour le secteur privé et un système de pension basé sur le statut général de la fonction publique pour les fonctionnaires d'État et de la CNRACL\*\* pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.**

**Nous serons également tout autant déterminé·e·s à défendre, une action publique réellement au service de l'intérêt général et une société véritablement solidaire. Cela passe aussi par une DGFIP qui conserve l'ensemble de ses missions, qui assure un service public humain proche des citoyen·ne·s, qui garantisse de bonnes conditions de travail et qui sache reconnaître les qualifications des agent·e·s. Cela passe enfin, par des agent·e·s de la DGFIP résolument engagé·e·s pour sauver le service public, la DGFIP, ses missions, ses emplois, et ce au service de toutes et tous.**

\*DGFIP : Direction générale des finances publiques (regroupement des ex-Impôts et Trésor)

\* CNRACL : caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Elle couvre les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Date de création 1945.